**Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage**

**Admission aux examens d’accréditation**

**À l’attention des participants,**

Dans le but d’offrir aux autorités responsables des opérations de recherche et sauvetage, l’Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage a récemment modifié ses examens d’accréditation. Ce nouvel examen reflète également le désir de la direction de l’AQBRS de rencontrer la nouvelle norme nationale (Z1620-15).

Le nouvel examen a été élaboré par l’AQBRS et approuvé par la Sûreté du Québec et le ministère de la Sécurité Publique du Québec qui en est le détenteur. Étant donné que le MSP est responsable de l’accréditation des bénévoles en recherche et sauvetage, les sessions d’examens de chercheurs au sol se déroulent sous la supervision d’un responsable du ministère. L’examen comporte trois versions dont le coefficient de difficulté est le même. Vous disposerez de deux (2) heures pour compléter l’examen. La note de passage est de 60%.

Afin d’émettre votre carte d’accréditation, on prendra une photo de vous.

**Formation de base :**

Afin de vous mieux vous préparer à la réussite de ce test, les responsables de votre groupe auront pris soin de vous former sur les techniques de base suivantes :

* Initiation à la recherche et sauvetage au sol
* Techniques de recherche en forêt
* Carte et boussole
* Protection des indices
* Profil d’une personne disparue

**Le jour de l’examen, vous aurez besoin de :**

* Boussole
* Échelle graduée (vernier)
* Crayon de plomb
* Efface
* Feuille de papier vierge
* Règle

**L’examinateur vous remettra :**

* Une copie de l’examen (Ne pas écrire sur cette copie)
* Une feuille réponse
* Une carte topographique couleur plastifiée
* Une carte topographique noir et blanc

À la fin de la session d’examen, vous devrez remettre tous ces documents en plus de votre feuille de papier vierge.

Les examens seront corrigés par la direction de l’AQBRS et les résultats seront transmis à vos responsables dans les plus brefs délais. Le MSP se réserve le droit de connaître les résultats.

Suite à la confirmation de réussite de l’examen, vous serez éligibles à être déployé sur les opérations. Vous aurez ainsi droit à la couverture du MSP et au remboursement de vos dépenses opérationnelles selon les politiques établies. Par contre, vous devrez compléter l’examen pratique dans un délai de six (6) mois suivant la date de l’examen théorique. L’omission de se conformer à cette politique peut rendre